



Info sur le système de qualification

"TRI ET DISTRIBUTION DE JOURNAUX, DE SUPPLÉMENTS ET D'AFFICHES
À DIFFÉRENTES LOCALISATIONS"



Ordre du jour

Description de la mission

Système de qualification

Documents nécessaires

Contact info



ATTENTION : Veuillez lire attentivement le document complet de demande de participation au système de qualification ! Dans ce document, nous souhaitons vous informer de manière globale sur quelques aspects et obligations essentiels liés au "système de qualification". Ces informations ne remplacent en aucun cas la lecture approfondie du cahier des charges détaillé.



Description de la mission

Description de la mission

Deux parcelles :

- **Lot 1 : Distribution** de journaux quotidiens, de suppléments et d'affiches à différents endroits.
- **Lot 2 : Tri et distribution** de journaux quotidiens, de suppléments et d'affiches sur différents sites.
- Vous pouvez demander une participation pour les deux parcelles.

Le "système de qualification" sera lancé à partir du 23 mai 2025

(pour les nouveaux contrats/régions en Flandre avec mise en œuvre à partir d'août 2025) :

- **Il n'y a pas de date limite** pour l'envoi des demandes de participation.
- Le système de qualification **est ouvert sur une base continue pour une période de trois ans**.
- Après une qualification positive, un **contrôle annuel** est applicable.

Description de la mission

AMP recherche des entreprises externes pour executer ses activités de transport liées à la distribution de journaux quotidiens aux abonnés.

- La distribution des quotidiens, des suppléments et des affiches comprend les tournées de journaux par des transporteurs, qui livrent les quotidiens, les suppléments et les affiches au domicile des abonnés, entre 4h30 et 8h environ (en semaine) et jusqu'à 10h (le samedi).

Lot 1 : Distribution de journaux quotidiens, de suppléments et d'affiches sur les sites.

- Les services concernent spécifiquement la **distribution en temps voulu** de ces journaux, suppléments et affiches (services de transport ou de livraison du "dernier kilomètre") directement aux abonnés. Toutes les livraisons doivent être enregistrées dans une application de numérisation fournie par AMP.

Lot 2 : Tri et distribution de journaux quotidiens, de suppléments et d'affiches sur les sites.

- Le service consiste notamment à **trier et à préparer les journaux**, les suppléments et les affiches en vue de leur distribution, d'une part,
- et **la distribution en temps voulu** de ces journaux (services de transport ou de livraison du "last mile") directement aux abonnés d'autre part. Ainsi, toutes les livraisons (drops) doivent être enregistrées dans une application de numérisation fournie par AMP.

Ce travail préparatoire peut comprendre les éléments suivants :

- Ouverture du Sub-Hub et démarrage de l'équipement ;
- Déchargement du chariot de livraison des marchandises à livrer (journaux, suppléments et affiches) ;
- Effectuer la réception physique et administrative des marchandises, y compris le contrôle des délais de livraison, de la qualité et des quantités ;
- Impression de la liste de distribution ;
- Collecte des produits livrables (quotidiens, suppléments et affiches) ;
- Trier les produits livrables (journaux, suppléments et affiches) par voyage ;
- Coller des étiquettes sur une petite partie des quotidiens ;
- Chargement des marchandises pré-triées (journaux, suppléments et affiches) par voyage dans les véhicules ;
- Effectuer des contrôles quotidiens sur les conducteurs ;
- Éliminer les marchandises non triées (journaux, encarts et affiches) (surplus) et les autres déchets dans le Sub-Hub après le tri et le chargement des marchandises, dans le respect de la législation et de la réglementation.

Description de la mission

Le transporteur effectue les tâches suivantes :

- **Soit avec son propre personnel sous contrat d'employé ou d'ouvrier.**
 - Le personnel doit être majeur (minimum 18 ans).
- **Soit avec des sous-traitants jusqu'à 1 niveau :**
 - Le soumissionnaire peut faire exécuter, si nécessaire, certaines parties des services prévus par le présent marché par des sous-traitants qui disposent de l'expérience spécifique et du personnel qualifié requis.
 - Toutefois, la **chaîne de sous-traitance est limitée à un niveau**, ce qui signifie qu'il est interdit à un sous-traitant, de sous-traiter une partie ou la totalité du contrat qui lui a été attribué à un autre sous-traitant.
- **Soit une combinaison de personnel interne et de sous-traitants.**

A photograph of a delivery person with a beard and a grey beanie, smiling at the camera. He is wearing an orange vest over a dark hoodie and is holding a large stack of newspapers. In the background, there's a white van and some trees.

Système de qualification

Système de qualification ?

Objectif du "système de qualification" :

- Faites inscrire votre entreprise de transport sur la liste ouverte (Pool) des entreprises avec lesquelles AMP peut organiser le (tri et) la distribution des abonnements aux journaux.

ÉTAPE 1 :

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE LISTE OUVERTE (POOL) DE SOUS-CONTRATS QUALIFIÉS

- Le système de qualification est publié sur la **plateforme BOSA**. Le système de qualification est ouvert sur une base continue pour une période de 3 ans.
- Les transporteurs intéressés peuvent demander à participer à **tout moment** via la plateforme BOSA.
- Les transporteurs répondant aux critères seront inclus dans la liste.
- Dans cette première étape, vous n'avez pas encore besoin de donner un prix, assurez-vous d'abord que vous êtes qualifié.



ÉTAPE 2 :

Appels d'offres pour la passation de marchés par des sous-traitants qualifiés

- Seules les sociétés sous-traitantes qualifiées seront invitées à soumettre **des offres de prix** pour des régions/locations spécifiques.
- Les invitations à soumettre une offre de prix seront envoyées par l'**intermédiaire de la plateforme BOSA**.

La "régularisation" de vos documents est désormais possible

(en fonction de la qualité globale et de l'exhaustivité de votre demande de participation)

Par exemple, si vous avez oublié de télécharger un document sur la plateforme BOSA, vous pourrez toujours le corriger par la suite.



Documents

Que faire pour se qualifier à l'étape 1 ?

Télécharger cette liste minimale de documents sur le e-procurement plateforme BOSA :

- Le formulaire de participation (annexe A)**
- Liste de références lot 1 et 2 de contrats similaires au cours des 3 dernières années (modèle annexe B)**
- Document uniforme d'appel d'offres européen (UEA)** (<https://uea.publicprocurement.be>)
- L'extrait du casier judiciaire** (ou à défaut, une attestation similaire pour les candidats qui n'ont pas la nationalité belge)
- L'attestation des cotisations de sécurité sociale (= pas pour les candidats belges)
- Le certificat de contribution fiscale (= pas pour les candidats belges)
- Le certificat de non-faillite (= pas pour les candidats belges)
- Extrait des comptes annuels** indiquant le chiffre d'affaires annuel total pour le dernier exercice clos
- Les signataires doivent joindre à leur demande de participation une copie de l'**acte authentique ou privé attestant de leur pouvoir de signature** ou une copie de leur procuration.



**Vous avez des
questions ?
Contact info**

Des questions ?



- **Contactez le service des transports d'AMP :**
 - Via **amp.transport@ampnet.be**
 - Via **02/ 525.15.46** (pendant les heures de bureau 9h à 12h et 12h30 à 17h)
 - Voir également la liste des questions fréquemment posées (FAQ) à l'adresse www.distributionjournaux.be.
- **Questions relatives à l'utilisation de la plateforme BOSA :**
 - Contactez-nous à l'adresse suivante : <https://www.publicprocurement.be/>
 - Le service d'assistance e-Procurement +32 (0)2 740 80 00